

Arrêté N° 2025 01163 VDM

**SDI 20/0120 - ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2019_03039_VDM
INTERDISANT L'OCCUPATION DE L'APPARTEMENT DU 6ÈME ÉTAGE GAUCHE – 14
BOULEVARD GARIBALDI - 13001 MARSEILLE**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2, et L2212-4.

Vu l'arrêté n° 2023_01390_VDM du 12 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre COCHET, adjoint en charge de la sécurité civile, de la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde,

Vu l'arrêté n° 2019_03039_VDM, signé en date du 29 août 2019, portant interdiction d'occuper l'appartement au 6^{ème} étage gauche de l'immeuble sis 14 boulevard Garibaldi – 13001 MARSEILLE 1ER,

Vu la facture n° 32, établie en date du 2 septembre 2019, par [REDACTED] domiciliée [REDACTED] SIRET [REDACTED] transmis par courrier électronique aux services municipaux en date du 16 septembre 2019 par [REDACTED] syndic, domicilié [REDACTED]

Considérant que l'immeuble sis 14 boulevard Garibaldi – 13001 MARSEILLE 1ER, parcelle cadastrée section 803A, numéro 0159, quartier Noailles, pour une contenance cadastrale de 1 are et 58 centiares, appartient, selon nos informations à ce jour, [REDACTED] sis [REDACTED] représenté par son syndic en exercice, [REDACTED] domicilié [REDACTED]

Considérant que la facture établie par [REDACTED] atteste que les combles ont fait l'objet d'un désencombrement et que les travaux réalisés permettent de mettre fin aux risques,

Considérant la visite des services de la Ville de Marseille en date du 11 décembre 2024, constatant la réalisation effective des travaux mettant durablement fin au danger,

ARRÊTONS

Article 1

Il est pris acte de la facture n° 32, établie en date du 2 septembre 2019 par la [REDACTED] transmise par courrier électronique aux services de la Ville de Marseille en date du 16 septembre 2019 par [REDACTED] visant le désencombrement des combles de l'immeuble sis 14 boulevard Garibaldi – 13001 MARSEILLE 1ER, parcelle cadastrée section 803A, numéro 0159, quartier Noailles, pour une contenance cadastrale de 1 are et 58 centiares, appartenant,

